

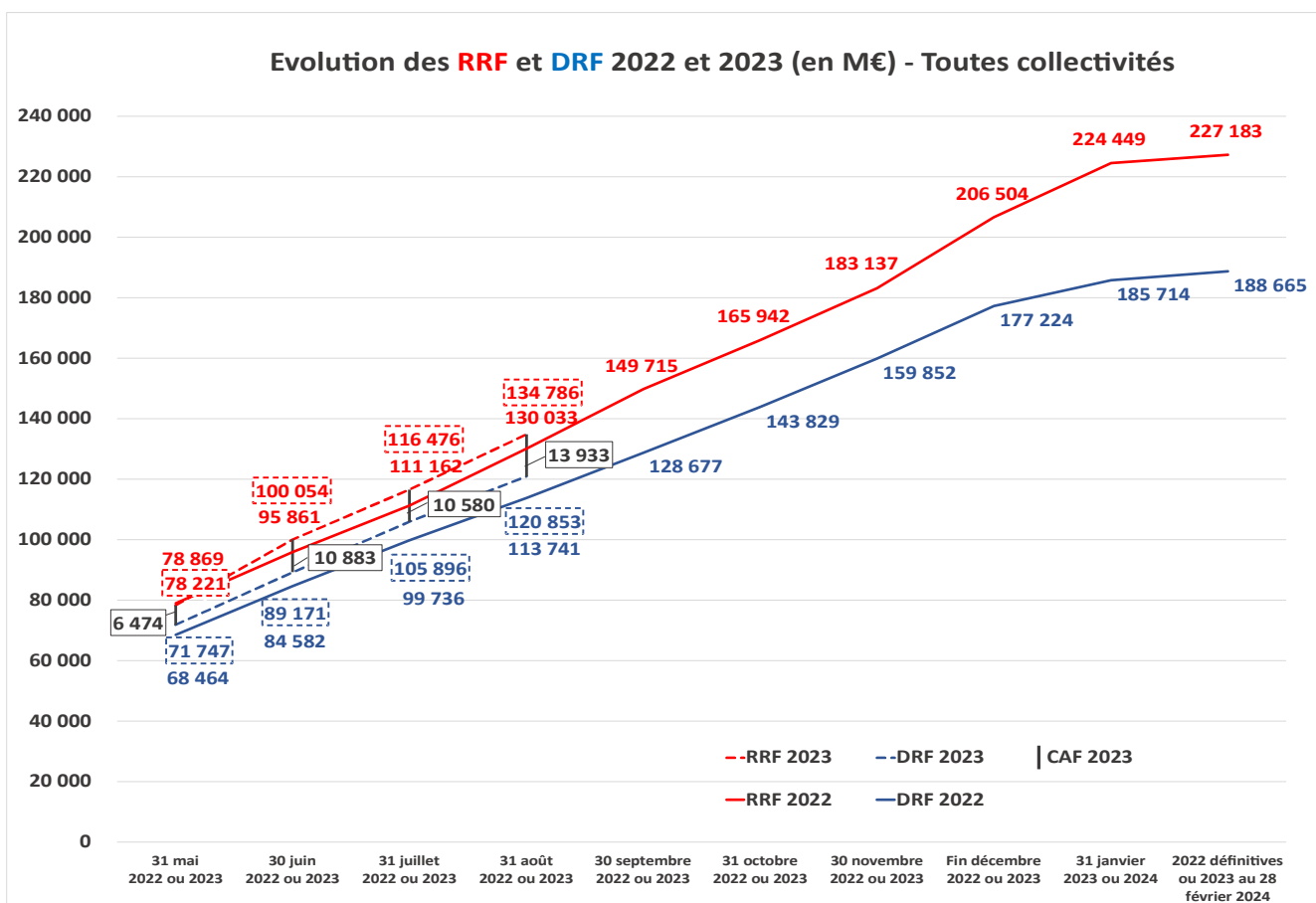
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2023 au 31 août 2023

Quatrième situation au titre de l'année 2023, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière tenant compte de ces éléments d'incertitude.

Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 31 août 2023 sur un an (+3,7 %, soit +4,8 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+3,3 %, soit +3,1 Md€).



Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+6,3 %, soit +7,1 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 %, soit +2,2 Md€), des achats et charges externes (+7,6 %, soit +1,4 Md€), des contributions obligatoires (+6,6 %, soit +0,7 Md€), des subventions (+6,5 %, soit +0,6 Md€) ainsi que des frais de séjour (+10 %, soit +0,8 Md€) et des aides à la personne (+3,8 %, soit +0,5 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +9,5 % pour le bloc communal, +4,3 % pour les départements et +2,7 % pour les régions.

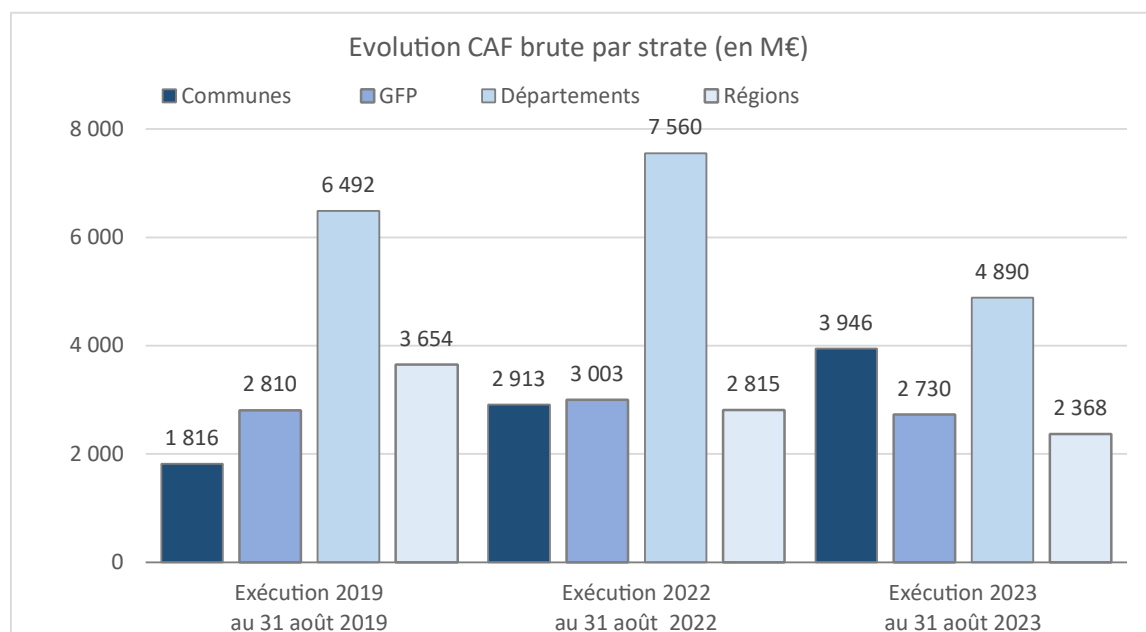
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales atteint 13,9 Md€ au 31 août 2023**. Elle est inférieure à celles constatées au 31 août 2022 (16,3 Md€) et au 31 août 2019 (14,8 Md€).

L'épargne brute est positive pour toutes les strates de collectivités et s'établit, à l'exception des communes, à un niveau inférieur à celui de 2022 à fin août. Le bloc communal affiche un niveau supérieur à 2019 et à 2022.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 au 31 août 2019	Exécution 2022 au 31 août 2022	Exécution 2023 au 31 août 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	1 816	2 913	3 946		117,3%	35,5%
GFP	2 810	3 003	2 730		-2,9%	-9,1%
Départements	6 492	7 560	4 890		-24,7%	-35,3%
Régions	3 654	2 815	2 368		-35,2%	-15,9%
Total	14 772	16 291	13 933		-5,7%	-14,5%

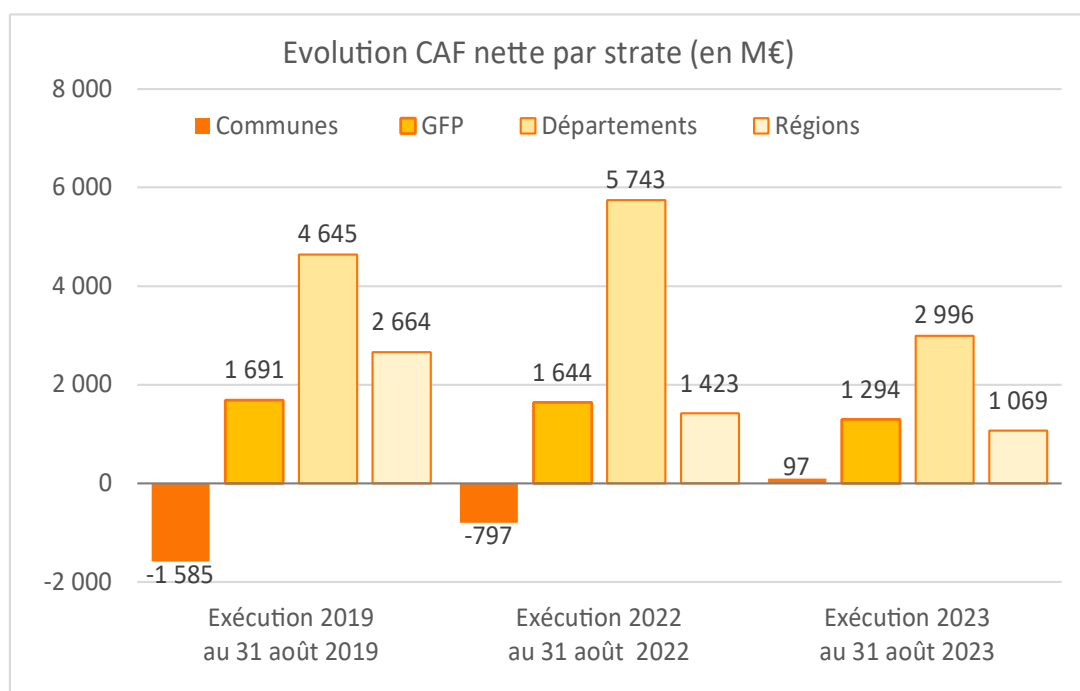


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2023 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à près de 5,5 Md€ au 31 août. Elle est inférieure à celles constatées au 31 août 2022 (8 Md€) et au 31 août 2019 (7,4 Md€).

Elle diminue sur un an pour toutes les strates de collectivités, à l'exception des communes.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 au 31 août 2019	Exécution 2022 au 31 août 2022	Exécution 2023 au 31 août 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	-1 585	-797	97		106,1%	112,2%
GFP	1 691	1 644	1 294		-23,5%	-21,3%
Départements	4 645	5 743	2 996		-35,5%	-47,8%
Régions	2 664	1 423	1 069		-59,9%	-24,9%
Total	7 416	8 013	5 456		-26,4%	-31,9%

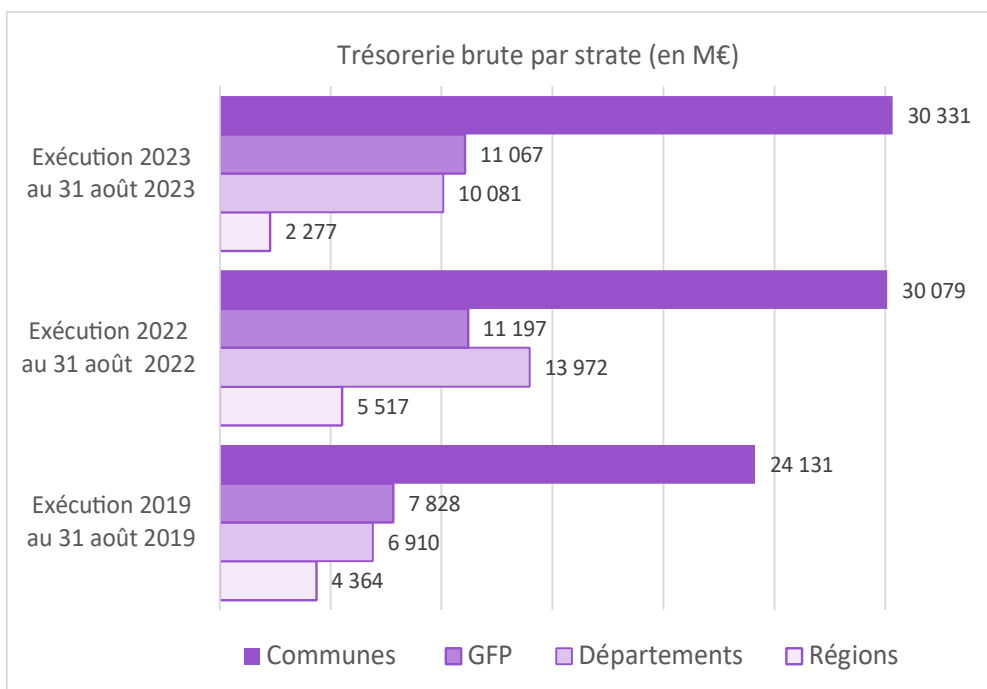


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à près de 53,8 Md€ à fin août 2023. Elle **diminue à date** par rapport à 2022 (60,8 Md€), mais est supérieure à celle de 2019 à fin août (43,2 Md€).

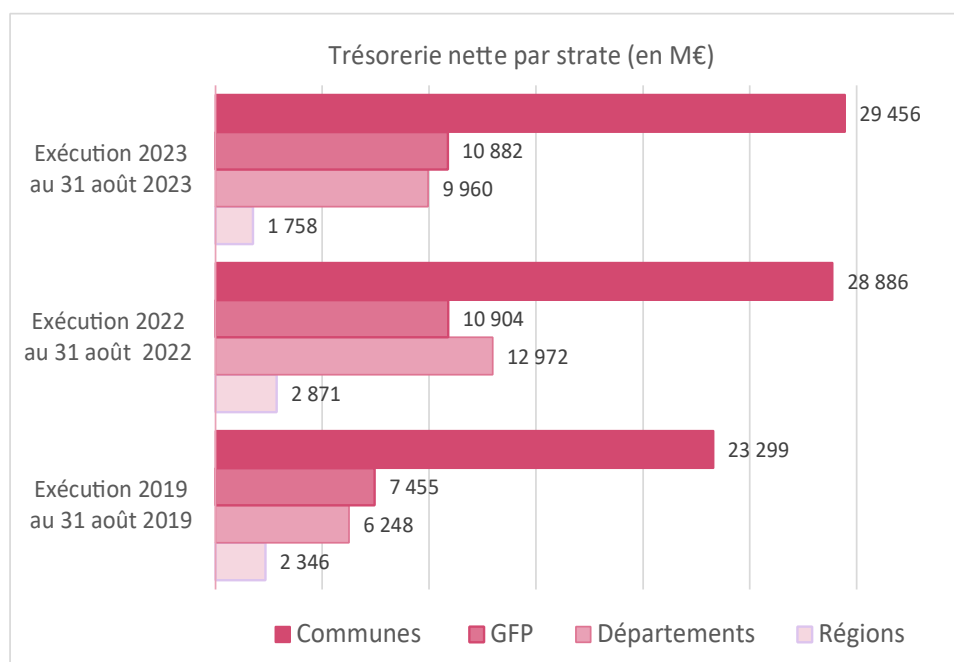
Trésorerie brute en M€	Exécution 2019 au 31 août 2019	Exécution 2022 au 31 août 2022	Exécution 2023 au 31 août 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	24 131	30 079	30 331		25,7%	0,8%
GFP	7 828	11 197	11 067		41,4%	-1,2%
Départements	6 910	13 972	10 081		45,9%	-27,8%
Régions	4 364	5 517	2 277		-47,8%	-58,7%
Total	43 233	60 765	53 755		24,3%	-11,5%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à plus de 52 Md€ au 31 août 2023, soit un niveau inférieur à celui de fin août 2022 (55,6 Md€). Elle est **en progression** par rapport au 31 août 2019 (39,3 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2019 au 31 août 2019	Exécution 2022 au 31 août 2022	Exécution 2023 au 31 août 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	23 299	28 886	29 456		26,4%	2,0%
GFP	7 455	10 904	10 882		46,0%	-0,2%
Départements	6 248	12 972	9 960		59,4%	-23,2%
Régions	2 346	2 871	1 758		-25,1%	-38,8%
Total	39 349	55 633	52 056		32,3%	-6,4%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.